

L'ÉDITO DE CHARLES :

« L'atteinte à la vie privée !... »



Trierweiler moins
pour
Gayet plus...

Mes chères contrariennes, mes chers contrariens !

Comme disait Coluche, franchement, on se marre, et j'arrêterai de faire de la politique quand les politiques arrêteront de faire de l'humour... Enfin, vous croyez qu'on se marre sauf qu'en réalité, tout ce qu'il se passe est grave. TRÈS GRAVE.

Voici dans le lien rien qu'un petit passage de la nouvelle loi de programmation militaire 2014-2019 qui légifère en particulier sur la façon dont on peut écouter les citoyens et comment on peut le faire.

Oui, je sais, j'ai un esprit chagrin. Je vois le mal partout alors que tout cela est fait pour protéger tous les gentils benêts « quinontrienàcacher » de tous les dangereux terroristes qui « veulenvoustuerdansdhorriblessouffrances ». De vous à moi, c'est vrai que les terroristes ne sont pas vraiment des gentils. Heureusement, les supers grands méchants sont rares. Ouf. D'où l'idée que traiter tout le monde comme un super grand méchant potentiel c'est justement peut-être cela la négation de la liberté et donc de la démocratie.

Bref, comme les textes de loi sont encore accessibles aux citoyens que nous sommes, je vous propose la lecture de ce petit passage. Ceux qui voudront approfondir approfondiront, je vous indique le lien pour tout lire en long en large et en travers. Prévoyez tout de même un week-end entier de travail pour décortiquer tout ce tintouin, ce qui justement est globalement fait exprès. Tout le monde peut tout consulter, mais pas grand monde n'y comprend grand-chose. Encore une fois, il y a deux façons de cacher un secret. Soit par un silence absolu, soit en le noyant sous un flot de paroles...

La loi de programmation militaire

Section 1 : Composition et fonctionnement

Article L243-1

La Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect des dispositions du présent titre.

Article L243-2

La Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité est présidée par une personnalité désignée, pour une durée de six ans, par le président de la République, sur une liste de quatre noms établie conjointement par le vice-président du Conseil d'État et le premier président de la Cour de cassation.

Elle comprend, en outre, un député désigné pour la durée de la législature par le président de l'Assemblée nationale et un sénateur désigné après chaque renouvellement partiel du Sénat par le président du Sénat.

La qualité de membre de la commission est incompatible avec celle de membre du Gouvernement.

Article L243-3

Sauf démission, il ne peut être mis fin aux fonctions de membre de la commission qu'en cas d'empêchement constaté par celle-ci.

Le mandat des membres de la commission n'est pas renouvelable.

Les membres de la commission désignés en remplacement de ceux dont les fonctions ont pris fin avant leur terme normal achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent. À l'expiration de ce mandat, par dérogation au précédent alinéa, ils peuvent être nommés comme membre de la commission s'ils ont occupé ces fonctions de remplacement pendant moins de deux ans.

Article L243-4

Les membres de la commission sont astreints au respect des secrets protégés par les articles 413-10, 226-13 et 226-14 du code pénal pour les faits, actes ou renseignements dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions.

Article L243-5

La commission établit son règlement intérieur.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Les agents de la commission sont nommés par le président.

Article L243-6

La commission dispose des crédits nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans les conditions fixées par la loi de finances.

Le président est ordonnateur des dépenses de la commission.

Article L243-7

Créé par Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 – art. Annexe

La commission remet chaque année au Premier ministre un rapport sur les conditions d'exercice et les résultats de son activité, qui précise notamment le nombre de recommandations qu'elle a adressées au Premier ministre en application de l'article L. 243-8 et au ministre de l'Intérieur en application de l'article L. 34-1-1 du code des postes et des communications électroniques et de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, ainsi que les suites qui leur ont été données. Ce rapport est rendu public.

La commission adresse, à tout moment, au Premier ministre les observations qu'elle juge utiles.

Résumons

Voici la conception de la démocratie par nos « zélites » que nous avons zélues.

Notre Président Normal 1er (socialiste), entre deux galipettes avec l'une de ses concubines (on ne sait plus de laquelle il s'agit), nomme le président de la Commission chargée de vous écouter, heu de vous protéger des grands méchants loups terroristes.

Puis le président de l'Assemblée nationale (socialiste) nomme aussi un autre grand démocrate chargé de protéger votre vie privée.

Puis le président du Sénat (socialiste) nomme également son délégué de classe à la liberté privé.

Ensuite, quand le Premier ministre (socialiste), sur proposition d'un ministre (socialiste), vient de cibler un grand méchant loup qu'il faut écouter pour protéger d'une grande saignée les gentils petits moutons que nous sommes, il demande à la Commission en question de se prononcer sur la légalité d'une telle action.

Évidemment, l'ensemble de ces socialistes va se trouver en désaccord, et je suis persuadé que de nombreux socialistes iront dénoncer d'autres nombreux socialistes, le tout publiquement, pour atteinte à la vie privée du peuple... Il ne viendrait, dans ce cadre, à l'idée de personne que par exemple, au hasard, ce soient des juges, des magistrats indépendants (enfin en théorie, je ne parle pas de ceux qui remplissent le « mur des cons », simple humour potache de la part du syndicat de la magistrature).

Alors pour mes lecteurs de gôche qui pensent que la gôche c'est forcément la démocrassie alors que la drôte c'est forcément le mal et le fascisme, je vous laisse imaginer un tel outil entre les mains des forces obscures du national-fascisme.

Évidemment, la droôte applaudit à une telle loi... proposée par la gentille gôche démocratique et votée en cœur par la totalité de notre crasse politique, oups, pardon, classe politique (j'ai un problème de clavier ces derniers temps).

Bref, comme disait Coluche, on se marre, alors poursuivons notre « poilade » démocratique !

Projet de loi accéléré sur la géolocalisation !!

C'est un document du Sénat du 11 janvier 2014, c'est très récent. C'est cosigné par deux très grands forcément démocrates puisqu'ils sont sôcialistes, je nomme donc Jean-Marc GroundZ'ayrault (le Premier sinistre), celui qui transforme la démocratie en trou béant, et Christiane Taubira, notre garde des sottés.

L'idée de ce texte forcément urgent histoire qu'il n'y ait pas de débat démocratique que l'on passe donc en procédure d'urgence, c'est évidemment de venir compléter le texte de la programmation de loi militaire dont je vous parlais un peu plus haut !

Ben oui... c'est logique, réfléchissez deux secondes ! Une fois que l'on vous a écouté dans tous les sens, votre courrier, vos mails, vos connexions Internet, il faut bien pouvoir aussi surveiller tous vos faits et gestes... Heiiiiinnnn ! N'oubliez pas, c'est pour votre bien Messieurs dames, puisque vous êtes tous des « onarienàcacher », heiiiiinnnn ! C'est juste pour faire peur aux méchants loups heiiiiinnnnn.... Et vous, vous êtes un gentil mouton, bien brave, qui attend sa tonte patiemment (entre autre celle du FMI mais c'est un autre sujet, à moins que ce ne soit lié...).

Bref, grâce à ce texte, adopté dans l'urgence avec une procédure urgent, l'État se dote de l'arsenal juridique nécessaire pour suivre en temps réel tous les grands méchants loups qui nous menacent collectivement comme par exemple, ... ben tout le monde en fait. Bref, l'État pourra donc géolocaliser tous vos faits et gestes à partir de votre portable, de votre GPS, de vos Google glass, de vos tablettes numériques et y compris de la console de jeux du petit dernier (des fois que, comme le disait Sarko, à 3 ans il soit déjà un psychopathe avéré pour l'éternité ayant tiré la queue du chat pour le faire souffrir...).

Bon, si jamais vous n'aviez aucun de ces objets, histoire de leur compliquer un peu la tâche de l'espionnite aiguë, sachez qu'ils pourront venir directement chez vous poser un mouchard dans votre bagnole, sur votre moto, ou sur votre velib' ou vélo de fonction.

L'atteinte à la vie privée du Président !

Alors voyez-vous, lorsque j'entends mon Président (je dis « mon », mais c'est juste une tournure de style, vu son bilan proche du zéro absolu qui, je le rappelle, est en réalité un chiffre très nettement négatif) m'expliquer, sa vie privée étant un peu comme les nouvelles fiches avec Parent 1 et Parent 2 sauf que lui c'est plutôt con-cul-bine 1 et con-cul-bine 2 tout en sachant que la liste n'est potentiellement pas limitative, que ce « scoop » de *Closer* est une atteinte à sa vie privée, comme disait Coluche, franchement... j'me marre !!

Je me marre, parce que franchement de vous à moi, je respecterai la vie du Président que si cette enclume de la démocrassie commence par respecter la mienne, mes droits les plus fondamentaux et ma liberté la plus évidente.

Ben oui... imaginez-vous un peu que vousquinavezrienàcacher,sauf par exemple une maitresse (Chérie, oui, tu es à la cuisine, très bien, tu y restes un peu d'accord, non, non, rien mon amour, non chérie range le rouleau à pâtisserie je n'ai pas encore de maîtresse, et comme ces trucs-là c'est de

plus en plus difficile à planquer je vais pas prendre le risque... Hein ? quoi ?... mais oui je t'aime évidemment, mais... Haaaa, laisse je travaille).

Tout ça en fait pour vous dire que même lorsque l'on est un type profondément normal comme l'autre pauvre gusse pathétique locataire de l'Élysée et que l'on veut un peu de repos du guerrier en toute discrétion... eh bien on se rend vite compte que le concept de vie privée c'est quand même vachement bien et que l'atteinte à la vie privée, et de façon générale aux libertés (y compris de parole), c'est quand même vachement pô bien, heiiinnnn...

Donc, dans la mesure où François Hollande et sa clique procèdent à des attaques préméditées, répétées et systématiques contre la liberté, la démocratie, la liberté de parole et de réunion, ou encore évidemment empiètent sur la vie privée des gens par des lois scélérates, je considère qu'il n'est en aucun cas fondé à se prévaloir d'un droit qu'il souhaite dénier à l'ensemble du peuple qui l'a élu. En conséquence de quoi nous allons pouvoir vraiment faire beaucoup d'humour potache au sujet de cette affaire de con-cul-binage, tout en sachant que nous aborderons ce sujet conformément à notre ligne éditoriale uniquement sous l'angle économique.

Le coût du con-cul-binage présidentiel et les petits arrangements financiers entre amis

Finalement, il faut croire que se sentant incompetent en économie, François Hollande semble désormais préparer le retour de DSK aux affaires en banalisant la chose sexuelle au plus haut sommet de l'État... Bref, un article de *Valeurs Actuelles* (lien ci-dessous) indique que l'appartement abritant les « zamours » présidentiels serait la propriété d'un grand patron du CAC 40.

À moins, comme l'affirme *Le Point*, dans l'article intitulé « La trahison de Manuel Valls », que l'appartement en question (celui où le Président s'occupe plus des courbes d'une actrice que de celle du chômage) n'appartienne à un proche du gang corse La Brise de mer...

À ce stade, nous quittons le simple sujet de la gaudriole pour entrer de plain-pied dans le potentiel conflit d'intérêt dans la mesure où, hélas, en ce bas monde matérialiste, les petits arrangements entre amis sont tout de même rarement gratuits... ne soyons pas naïfs.

Tiens, toujours à propos de conflits d'intérêt potentiels, c'est un article de *Métronews* reprenant une révélation de Médiapart (des espèces d'horribles journalistes qu'il faudrait vite censurer) qui fait part des doutes grandissants concernant la gestion du Maire Valls, qui a fait attribuer à son ex-compagne un marché public de plusieurs centaines milliers d'euros par ses services (450 300 euros très précisément).

Monsieur Valls (Manu pour les intimes) a déclaré pour sa défense que « le fait de connaître tel ou tel dirigeant, de l'une ou l'autre de ces sociétés, ne peut être constitutif d'un délit de prise illégale d'intérêts »... On trouvera défense plus convaincante !

Voilà donc où nous en sommes

L'atteinte à la dignité humaine, la séparation des pouvoirs et le respect de la vie privée sont effectivement des piliers de la liberté et de tout système démocratique réel et efficace. C'est précisément la raison pour laquelle j'ai évoqué longuement et trois jours durant ces concepts.

Le concept de vie privée qui, s'il est indiqué dans notre code civil, n'est en réalité pas défini par la loi, disons que ce sont les contours qui évoluent en fonction de la jurisprudence, vous trouverez ci-dessous un article sur le site du Sénat à ce sujet pour aller plus loin.

Les dérives politiques ont toujours existé dans notre pays et ce, quelle que soit la couleur politique de nos dirigeants. C'est justement la raison pour laquelle il convient d'exercer une vigilance démocratique et citoyenne très attentive sur ces concepts et le respect de ces notions à commencer par la séparation des pouvoirs.

La dignité humaine tout comme la vie privée sont des idées également essentielles et l'on voit bien que même lorsque l'on a rien de fondamentalement important à cacher comme une maîtresse, le fait que cela soit dévoilé peut avoir des conséquences négatives pour l'individu concerné. Chacun s'arrange avec sa morale personnelle et il ne m'appartient pas de faire la morale à notre Président. Encore faut-il que ce Président normal ne fasse pas, lui, la morale aux autres, encore faut-il qu'il ne se prévale pas de droit ou d'idée qui serait cardinale pour sa caste uniquement à des fins de protection

personnelle mais que ces mêmes droits ou idées soient déniés à la caste inférieure appelée pudiquement peuple.

L'égalité de tous devant la loi et les droits est le ciment même de la démocratie et de notre système. Or aujourd'hui, notre démocratie, par les décisions de cette administration, est clairement mise en danger et bouleversée.

Pour ceux qui ne l'auraient pas bien compris, l'arrêt du Conseil d'État a été surnommé « l'arrêt Minority Report », du nom de ce film américain où la Police Précrime vient vous arrêter ou vous tuer avant que vous ne commettiez un délit, comme l'a si bien surnommé la Vice-Présidente du TGI de Paris également membre de la Ligue des Droits de l'homme.

En ces temps de grande confusion, il est donc essentiel de rappeler et de se concentrer sur les notions essentielles qui fondent la liberté et la démocratie qui est le plus mauvais des systèmes... à l'exception de tous les autres !

Restez à l'écoute.

À demain... si vous le voulez bien !!

Charles SANNAT

Ceci est un article 'presslib', c'est-à-dire libre de reproduction en tout ou en partie à condition que le présent alinéa soit reproduit à sa suite. Le Contrarien Matin est un quotidien de décryptage sans concession de l'actualité économique édité par la société AuCOFFRE.com. Article écrit par Charles SANNAT, directeur des études économiques. Merci de visiter notre site. Vous pouvez vous abonner gratuitement www.lecontrarien.com.

[Loi de programmation militaire](#)

[Texte projet de loi géolocalisation](#)

[Un patron du CAC 40 propriétaire de la garçonnière présidentielle?](#)

[Le conflit d'intérêt de Valls?](#)

[Définition de la vie privée](#)

[L'arrêt « Minority Report » du Conseil d'Etat](#)

[La trahison de Manuel Valls, par le Point](#)

France : L'industrie française ne regagne pas le terrain perdu



Voici un article du *Monde* qui revient sur l'état calamiteux de l'industrie française qui, figurez-vous, n'arrive pas à regagner du terrain. Pourtant la courbe du chômage s'inverse ? Pas grâce au secteur industriel en tous les cas.

Je vous laisse lire cet article du *Monde*.

Charles SANNAT

p>

href= »http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/01/10/l-industrie-ne-regagne-pas-le-terrain-perdu_4345929_3234.html » target= »_blank »>Lire l'article du *Monde* ici

 Pour vos placements **en or physique** avec garde en coffres  **S'inscrire gratuitement**

Italie : Les investissements étrangers sont une "priorité" pour l'Italie



ROME, 10 janvier – La ministre italienne des Affaires étrangères (AE) Emma Bonino a déclaré vendredi que l'attraction des investissements étrangers était une « priorité » pour le gouvernement italien de la coalition.

Prononçant un discours devant les chefs de multinationales et de fonds d'investissements réunis au Conseil consultatif

sur les affaires internationales (IBAC) 2014, Madame Bonino a fait savoir que l'Italie nécessitait un capital humain, financier et industriel pour faire partie de la chaîne de valeur globale.

Les investissements étrangers sont dans l'intérêt national, a-t-elle dit, étant donnée leur corrélation avec les capacités de l'Italie à entrer en concurrence sur la scène internationale.

La rencontre a réuni des représentants des principaux acteurs économiques mondiaux dont des économies émergentes telles la Chine, la Turquie et les Émirats arabes unis.

La ministre italienne a indiqué dans une déclaration que trois événements majeurs à venir, à savoir l'Expo Milan 2015, le développement de la stratégie numérique et l'éventuelle candidature de l'Italie à l'accueil des Jeux Olympiques de 2024, pourraient offrir des potentiels d'investissements importants.

L'IBAC, établi à Shanghai il y a 26 ans dans le but de préconiser les meilleures pratiques internationales, regroupe de grands acteurs tels que Coca Cola, Google, le groupe Volkswagen, IBM, General Electric, P&G, Carrefour et Goldman Sachs.

Eni, Finmeccanica, Unicredit, Intesa, Telecom, Exor, Prada et le groupe Zegna sont comptées parmi les marques italiennes.

Agence de Presse Xinhua

Allemagne : Schäuble : "Nous sommes prêts à faire quelque chose" pour la Grèce



C'est un article de *La Tribune* qui revient sur les derniers propos du ministre allemand de l'Économie. Pour lui, « si la Grèce a rempli toutes ses obligations d'ici fin 2015, et engrange un excédent budgétaire primaire et si un besoin de financement est encore nécessaire, alors nous sommes prêts à faire quelque chose. »

Hoooooo...

moi qui croyais que la Grèce était définitivement sauvée avec tous les sous que cela nous a coûté et tous les plans de sauvetage que nous avons mis en place depuis quelques années, sans oublier l'annulation d'une grande partie de la dette grecque qui pourtant est plus élevée maintenant qu'avant l'annulation...

Il y a des moments je me demande où passe l'argent. Non, en fait, je ne me le demande pas, je sais très bien où vont les sous mais hélas, je n'ai pas le droit de vous le dire. Ben oui, si je vous le dis, hop, direct en cabane. Disons simplement que ce n'est pas perdu pour tout le monde.

On apprend également dans cet article que nous avons donné déjà à la Grèce plus de 240 milliards d'euros, tout en sachant que la situation de la Grèce est pire qu'avant et qu'en conséquence, il va falloir encore en remettre au pot...

Mais tout est normal, tout va bien et évidemment le pire de la crise est derrière nous.

Charles SANNAT

[Lire l'article de *La Tribune* ici](#)

VERACARTE)))

“Mon or, ma carte, ma monnaie,”

A tout moment, partout dans le monde, en toute sécurité,
VOTRE ÉPARGNE OR
EST IMMÉDIATEMENT
DISPONIBLE !

Inscription exclusivement sur
www.veracarte.com

Europe : Trois instituts européens prévoient un redressement modéré de l'économie de la zone euro en



PARIS, 10 janvier – Le produit intérieur brut (PIB) de la zone euro connaîtrait une croissance « modérée », ce qui ne permettrait pas d'améliorer de manière remarquable les marchés du travail, selon une étude conjointe publiée vendredi par des instituts de la statistique français, allemand et italien.

Ayant augmenté de 0,1 % au

troisième trimestre 2013, le PIB de la zone euro devrait croître de 0,2 % au quatrième trimestre 2013 et au premier trimestre 2014, puis de 0,3 % au deuxième trimestre 2014, ont prédit l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'institut de conjoncture allemand IFO et l'Istituto Nazionale di Statistica (Istat).

La croissance de l'économie de la zone euro devrait être tirée par un passage progressif de la demande externe à la demande interne, et une reprise de l'investissement privé, ont expliqué les trois instituts.

La différence de croissance entre les différents pays de la zone euro, bien que persistante, devrait s'atténuer à nouveau, indique cette étude.

Une politique budgétaire toujours restrictive dans de nombreux États membres ainsi qu'une faiblesse persistante du marché du travail conduiraient à une stagnation du revenu réel disponible, entraînant une croissance limitée de la consommation privée, précise cette étude.

Sous l'hypothèse d'une stabilisation du prix du pétrole à 110 dollars le baril et d'un taux de change euro/dollar fluctuant autour de 1,36, l'inflation globale devrait rester bien en deçà de 2 %, l'objectif de la Banque centrale européenne (BCE).

Sortie d'une récession de six trimestres, l'économie de la zone euro a repris sa croissance dans le deuxième trimestre de 2013, mais elle est toujours confrontée à un niveau élevé du chômage et à une faible de l'inflation.

Agence de Presse Xinhua

Chine : La Chine lance une nouvelle enquête antidumping sur les scanners à rayons X en provenance de l'UE



BEIJING, 10 janvier – La Chine a lancé de nouveau une enquête antidumping sur les scanners de sécurité à rayons X en provenance de l'Union européenne (UE), a annoncé le ministère du Commerce.

Cette nouvelle enquête se fait conformément à la décision et aux avis publiés en avril 2013 par l'Organisation mondiale du Commerce (OMC),

explique le ministère du Commerce dans un communiqué.

Le 23 janvier 2011, la Chine avait imposé des droits antidumping allant de 33,5 % à 71,8 % sur les équipements d'inspection de sécurité à rayons X en provenance de l'UE, et ce pour une période de cinq ans.

En juillet 2011, l'UE avait demandé des consultations dans le cadre de l'OMC à propos de cette affaire.

Un panel de l'OMC avait fait circuler un rapport au sujet de ce différend le 24 avril 2013.

Selon le rapport de l'OMC, certaines mesures prises par la Chine contrevenaient à l'Accord antidumping, dont le manque d'examen objectif basé sur des éléments de preuves positifs de l'impact des produits « dumpés » sur les prix du marché domestique chinois concerné, et enfin, le manque d'examen objectif de l'impact de ces importations sur l'industrie domestique.

Agence de Presse Xinhua

Chine : La Chine va établir un bureau d'enregistrement des propriétés immobilières



BEIJING, 11 janvier – La Chine établira un bureau d'enregistrement des propriétés immobilières afin de faciliter la réforme de la gestion de la propriété, a annoncé samedi Xu Deming, vice-ministre du Territoire et des Ressources.

L'établissement de ce bureau vise à améliorer la conception d'un système unifié d'enregistrement

alors que le pays énoncera cette année les réglementations concernées, a-t-il ajouté lors d'une réunion de travail.

Le système unifié d'enregistrement des propriétés immobilières devra inclure les réglementations relatives, les plate-formes d'enregistrement et d'information, ainsi que les normes de documentation et d'enquête.

Par ailleurs, la Chine va accélérer l'évaluation et l'enregistrement de la propriété foncière rurale et promouvoir la réforme du système d'actionariat dans les zones rurales, a noté M. Xu.

Les petites villes et les bourgs doivent mettre l'accent sur l'enregistrement des propriétés immobilières dans leur réforme de l'organisation et des fonctions du gouvernement, tandis que les grandes villes doivent renforcer la coopération avec les départements concernés et partager leurs expériences, a-t-il poursuivi.

L'enregistrement des propriétés immobilières est une étape essentielle pour prélever la taxe foncière.

Agence de Presse Xinhua

Blague du jour : Le jeu du Scooter... aider François à retrouver Julie !



Alors que l'on apprend que la pauvre Valérie est hospitalisée, tandis que François, paraît-il, voudrait la larguer pour rejoindre Julie et que le chômage voit sa courbe qui s'inverse à condition de retourner le graphique, un nouveau jeu vient de sortir.

Ceux qui s'ennuient au bureau, ou qui n'ont simplement pas envie de « Triweiler plus

pour Gayet moins », perdront utilement leur temps sur ce jeu !!

[Pour jouer gratuitement et filer un coup de main à François c'est ici](#)

Diamants : Comment Anvers est devenue la capitale du diamant



Dès la fin du 15e siècle, la ville d'Anvers reprit de Bruges le secteur de l'industrie de taille du diamant. Anvers disposait de nouvelles facilités commerciales et de communications, faisant de la ville un endroit idéal pour le commerce du diamant. En 1498, le voyage de Vasco de Gama allant de Lisbonne aux Indes allait ouvrir une toute

nouvelle route commerçante reliant Lisbonne et Anvers, rendant l'itinéraire Venise-Bruges obsolète.

Au milieu du 16e siècle, au temps où Anvers était un grand centre européen, 40 % du commerce mondial transitait par cette ville! Vers la fin de la deuxième moitié du siècle, Anvers allait lutter pour préserver sa place dans le monde du diamant contre Amsterdam au moment où la partie nord de la Hollande essayait de gagner son indépendance. Néanmoins, le Diamonds Cutters Guild s'établit à Anvers en Octobre 1582, préservant intact le prestige de la ville. Cependant, parmi les guerres de religions, Charles Quint allait s'emparer des Flandres.

En 1585, le Duc de Farnèse attaqua Anvers, pillant la ville sous les ordres de Philippe II. Cela marqua le déclin d'Anvers et la mainmise de l'inquisition espagnole créa une ère d'intolérance religieuse. Anvers tomba et les marchands juifs et protestants de la ville fuirent vers Amsterdam et Francfort. Cependant, Anvers ne perdit pas de son importance dans le commerce du diamant et continua de recevoir des diamants en provenance de Lisbonne. En 1631, il ne restait que 51 tailleurs de diamants à Francfort alors qu'il y en avait 164 à Anvers.

Francfort allait s'effacer du panorama et Amsterdam allait devenir une importante ville pour le commerce du diamant puisqu'il était permis de jouir de libertés civiles et religieuses. Le commerce allait être monopolisé ainsi jusqu'au 18e siècle, contraignant les tailleurs de diamant d'Anvers à accepter des pierres de moindre qualité. La Paix de Munster entre les Pays-Bas et l'Espagne allait priver Anvers essentiellement de l'approvisionnement de diamants en fermant la rivière Escaut à toute navigation.

La levée de cette restriction en 1863 et la découverte de diamants en Afrique du Sud en 1866 menèrent au retour de la ville d'Anvers comme centre diamantaire. Dès que les diamants furent découverts en Afrique du Sud, un flux entrant de pierres brutes arriva en Europe. Les professionnels du diamant d'Anvers retournèrent au travail. La Révolution Industrielle apporta des moteurs électriques utilisés pour travailler les pierres et le flux entrant de pierres brutes fit que les diamants étaient devenus accessibles économiquement, augmentant la demande de la classe moyenne. Logiquement, la demande de tailleurs de diamants augmenta en conséquence. La première Bourse d'Anvers, le Diamantclub van Antwerpen, fut établi le 8 octobre 1893, et, juste après, fut l'achat d'un bâtiment qui fut office de hall aux négociations ainsi que de bureaux au cœur de ce qui alla devenir le quartier diamantaire d'Anvers. D'autres échanges de diamants virent le jour au début des années 1900.

Alors que l'industrie du diamant était dominée par la population juive d'Anvers, la Seconde Guerre mondiale s'annonçait dévastatrice pour

l'industrie. Beaucoup de diamantaires juifs fuirent aux États-Unis et en Angleterre pendant que ceux qui ne pouvaient pas s'échapper furent tués par les Nazis. Les quelques 500 tailleurs de diamants de nationalité juive qui parvinrent à Londres réussirent à ramener de grandes quantités de diamants et le gouvernement Britannique procura l'enregistrement et la sauvegarde des gemmes. Après la guerre, les pierres furent rendues à Anvers mais des quelques 27 000 professionnels du diamant d'avant-guerre, seuls demeuraient 3 500 d'entre eux après l'occupation. Heureusement, l'industrie récupéra rapidement 11 000 professionnels du secteur d'ici la fin de 1945.

En 1947, la Fédération Mondiale des Bourses Diamantaires fut créée et basée à Anvers afin de protéger les intérêts du commerce international puisque le marché du diamant, particulièrement aux États-Unis grâce à la campagne de De Beers 'Un diamant est éternel', connaissait une croissance importante. Dans les années 1960 et 1970, l'Inde devint un centre de taille de diamants et beaucoup de diamantaires indiens commencèrent à acheter des pierres brutes à Anvers. Il reste 1 200 tailleurs de diamants à ce jour dans la ville mais Anvers est essentiellement un centre d'affaires doté d'une infrastructure financière et commerciale des plus avancées au monde.

Or et Argent : Irrégularités dans les stocks d'argent de la JPMorgan – qui sera le prochain ?



Ce qui n'était au départ que des investigations suite aux manipulations des prix des matières premières se traduit maintenant en une véritable persécution en bonne et due forme contre la banque américaine. La Commission Fédérale des Futurs sur les matières premières – CFTC – a pris contact auprès de certaines banques

d'investissement qui assurent la garde en coffre des métaux ordinaires et précieux.

Ces enquêtes ont été menées suite à l'augmentation des réserves d'argent de la JPMorgan entreposées dans les coffres du COMEX et aussi à la baisse d'une quantité similaire dans le compte d'une autre banque, la Scotia Mocatta. Le transfert s'est produit 3 fois en une semaine.

En tout premier lieu, ce fut le 19 juillet qu'eut lieu le transfert de 599 622 onces d'argent « enregistrées » (c'est-à-dire de l'or réellement en dépôt) du compte de Scotia Mocatta à la catégorie 'éligible' (or qui pourrait être appelé à être mis en dépôt) du compte de la JPMorgan. Trois jours plus tard, le 22 juillet, un mouvement similaire alla se reproduire mais, cette fois-ci, il s'agissait de 600 349 onces. Puis, finalement, deux jours plus tard, le 24 juillet, un nouveau transfert avec les mêmes critères que la première et seconde, s'effectua avec un volume d'argent de 596 859 onces.

Chaque transfert eut lieu à intervalle de deux jours. L'inventaire d'argent dit éligible de la JPMorgan ainsi augmenta de 1,8 million d'once au détriment d'une réduction de 20 % sur l'inventaire « d'or enregistré » de Scotia Mocatta. Cette transaction a pu être due à un accord entre les deux établissements financiers ou bien à un mouvement d'un particulier ou une société qui voulait transférer des réserves du Canada – siège de Scotia Mocatta à aux États-Unis.

Ce mouvement déclencha l'ouverture d'une nouvelle enquête des autorités réglementaires des États-Unis. Les mouvements des réserves conditionnent la fixation des prix sur le marché, demeurant le principal moyen de répondre à l'offre aussi importante soit-elle, et ainsi, obtenir un meilleur rendement au

niveau du commerce des métaux, tant ordinaires que précieux.

Bien entendu, la JPMorgan ne tarda pas à réagir. Au lendemain de la publication de ces enquêtes par l'Autorité réglementaire, la JPMorgan publia un communiqué de presse dans lequel elle indiqua son intérêt pour se débarrasser de certaines de ses affaires sur le marché physique des matières premières. À ces enquêtes s'ajouta l'intérêt de la FED de revoir la législation qui permet aux banques d'investissement d'être titulaires de réserves de matières premières. Il est à supposer que la JPMorgan pensera à sortir du marché sans abandonner sa position de créateur de marché, par exemple, sur le marché de l'or.

Source : SRSRocco Report, The Wall Street Journal et OroyFinanzas.com

Or et Argent : Revue du Web de l'or du 8 janvier : impôts sur l'or, l'or pour protéger ses dépôts, reprise en 2014



L'or est à nouveau sous le feu des projecteurs cette semaine, avec la promulgation du budget 2014, la baisse « abyssale » du cours de l'or (nous vous rappelons quand même que l'once était « donnée », à 250 \$ en 2001, elle vaut actuellement 1 000\$ de plus...), les facteurs (négatifs) de hausse de son cours en 2014... En Afrique,

l'or est une monnaie d'échange d'une grande importance, mais pas seulement. L'or, beaucoup de banques centrales s'en emparent encore !

Augmentation de la taxe sur l'or et les métaux précieux : promulguée

Le budget 2014 a été promulgué. La taxe forfaitaire sur la vente de métaux précieux a donc augmenté de 8 à 10,5 % (10 % de taxe + 0,5 % de CSG/CRDS) et la durée de détention pour être exonéré de prélèvements sur les plus-values de biens meubles est passée de 12 à 22 ans. Un coup dur pour l'or. Tous les détails dans toutsurlesplacements.com.

23 raisons pour l'or d'être haussier en 2014

Soit 23 bonnes raisons supplémentaires d'acheter de l'or maintenant ! Attention, quand l'or remontera, il sera trop tard. Parmi ces 23 bonnes raisons livrées par zerohedge.com (une par 23 économistes), il y a notamment le retour de George Soros (magnat des finances) sur l'or, l'accumulation de l'or par la Chine mais aussi par la Turquie, la Russie, le Kazakhstan, Forbes le magnat de l'édition, qui prédit un retour à l'étalon or... L'économiste Philippe Gijssels aussi prévoit une hausse du cours de l'or pour 2014, ce qui n'est pas forcément un signe d'optimisme pour l'économie mondiale...

L'or pour protéger ses bail-ins

Dans cet article posté sur 24hgold, Mark O'Byrne met en garde les épargnants contre les banques non solvables, exposées aux bail-ins et leur recommande de ne pas déposer plus de 100 000 € dans ces banques car au-delà, les dépôts ne sont pas assurés. La meilleure protection ? L'or : « Détenir une partie de son épargne hors du système bancaire est donc la meilleure position à adopter. Elle peut être accumulée sous forme liquide, comme de l'or. »

Pourquoi les gouvernements détestent l'or ?

C'est la question à laquelle répond Nicolas Perrin dans cet article du 04/01 et l'un des articles de fond que nous vous proposons dans cette revue du Web. Comme l'or paie ses dettes et que ce n'est pas du tout dans l'intérêt du système qui repose dessus...

L'économie mondiale en déflation

Nous vous invitons également à lire l'analyse toujours très éclairée de Pierre Leconte sur la « grande déflation monétaire du XXI^e siècle ». L'article indique qu'il y a actuellement une circulation très très lente (et donc très dangereuse pour l'économie) des liquidités, et une augmentation des facteurs de crédits aux États-Unis (deux facteurs de déflation).

Si vous êtes bilingue, motivé et que le sujet vous intéresse, l'article est comme toujours très étayé en sources.

L'or dans le monde

Au Maroc, la zatak al mal, aumône annuelle que doivent payer les Marocains imposables, est indexé sur le cours de l'or ! Cet impôt sur l'épargne doit représenter 2,5 % du montant des biens du contribuable. Cet article de medias24.com explique comment calculer la zakat à partir du cours de l'or.

En Tunisie, l'or est plus que jamais une monnaie d'échange. Un nouvel article de loi 85 intitulé « intégration dans le circuit économique des métaux précieux » permet de procéder au poinçonnage de l'or détenu et de le commercialiser sur le marché sans le moindre risque de poursuites, quel que soit sa provenance, nous indique cet article d'africanmanager.com du 30/12 dernier. A priori, cette loi a été adoptée pour supporter l'économie du pays, dans une passe difficile, mais le risque de blanchiment est là et celui de financer des opérations suspectes aussi.

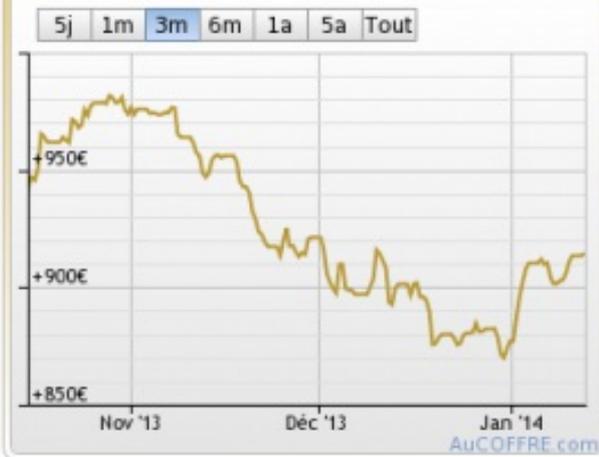
La Turquie, quant à elle, enregistre de nouveaux records en termes d'importation d'or (302,3 tonnes en 2013), a révélé la Bourse d'Istanbul. Soit une hausse de 150 % par rapport aux 120,78 tonnes de l'année précédente, notamment grâce à l'accord commercial « Or contre gaz » avec l'Iran et à la chute du prix de l'or au cours enregistrée ces derniers mois, d'après ce site. Au Mali, le site d'infos maliactu.net <http://maliactu.net/orpillage-traditionnel-attention-au-mercure/> met en garde les orpailleurs traditionnels sur les risques sanitaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation de mercure. Des initiatives comme Clean Extraction doivent faire des émules pour éviter ce fléau.

Et aussi...

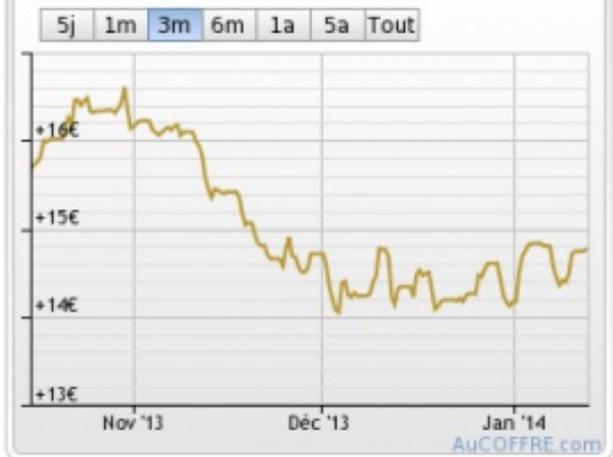
Après les Napoléons en or cachés dans les galettes des rois, on trouve à présent des diamants dans celles de Sully-sur-la-Lys ou celles de Verdille, en Charente-Maritime !

Cotation du Lundi 13 janvier 2014 à 08h00

Évolution once or ↓ 913.6 EUR/Once



Évolution once argent ↓ 14.73 EUR/Once



EUR
USD
GBP
CHF

Catégories Phares

▷ 20 Dollars US (Double Eagle)	1 022.29 € Prime : 15.64%
▷ 20 Francs Suisse	184.47 € Prime : 8.19%
▷ 50 Pesos Mexicain	1 125.02 € Prime : 2.13%
▷ Demi-Napoléon 10 Francs	98.76 € Prime : 15.66%
▷ Krugerrand 1 once	960.63 € Prime : 5.15%
▷ Napoléon 20 Francs	182.81 € Prime : 7.21%
▷ Souverain	221.83 € Prime : 3.11%
▷ Souverain Elisabeth II	222.95 € Prime : 3.63%
▷ Vera Valor 1 once (LSP)	978.29 € Prime : 7.10%

[Voir toutes les cotations »](#)

AuCOFFRE.com